

PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DES SAGES DE MANOSQUE

21 SEPTEMBRE 2026 à 18h00

1. OUVERTURE ET CADRE DE LA SÉANCE INAUGURALE DU CONSEIL DES SAGES

La séance est ouverte par **Camille GALTIER**, Maire de Manosque, qui souhaite la bienvenue aux participants dans la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Règles de Fonctionnement et Transparence

La secrétaire de séance est présentée : il s'agit d'un agent de la collectivité qui assure également le secrétariat du conseil des sages. La mise en ligne du compte-rendu sera effectuée sous la supervision de **Madame Christiane HOANG**, l'élue déléguée aux Conseil des Sages.

Composition et Rôle du Conseil

Camille GALTIER détaille la genèse et la composition du conseil. Il est censé compter **27** membres, mais un poste reste vacant, le conseil étant composé de **26** personnes. Une première décision devra être prise par l'assemblée : statuer sur l'opportunité d'intégrer une personne supplémentaire et, si oui, comment la sélectionner parmi les **14** candidats non retenus lors du tirage au sort initial.

Le mode de désignation repose sur une répartition en trois tiers pour assurer une représentation équilibrée :

- 9 personnes choisies par la majorité municipale et le maire.
- 9 personnes désignées par les groupes de l'opposition.
- 9 personnes tirées au sort parmi les citoyens volontaires.

Le poste vacant provient du fait que le groupe de **Monsieur ROUSSET** n'a pas désigné de membres. Le maire défend cette méthode de sélection comme étant démocratique, bien que perfectible, et rappelle qu'elle a été utilisée durant le précédent mandat de six ans. Il souligne que sa philosophie est de considérer les 26 membres comme un corps uni, sans distinction de leur mode de désignation une fois le conseil installé.

Le rôle du Conseil des Sages est clairement défini : il ne s'agit pas d'une instance de décision se substituant au conseil municipal, car ses membres n'ont pas la responsabilité juridique et pénale des élus. Sa mission est d'être un "centre d'aiguillon" pour la

majorité comme pour l'opposition, en examinant de nombreux dossiers en amont de leur passage en conseil municipal.

2. TOUR DE TABLE : PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES

Un tour de table complet est organisé pour permettre à chaque membre de se présenter, favorisant ainsi une meilleure connaissance mutuelle au sein de la nouvelle assemblée.

- **Geneviève RIERA** : Retraitée de la fonction publique
- **Pascal GRAMMATICO** : Retraité du commerce, il exprime son grand intérêt pour la vie locale de Manosque.
- **Françoise GABILLET** : Ancienne commerçante, elle est présidente de l'association "Germaine".
- **Eric PELLEN** : Conseiller en gestion de patrimoine. Il s'engage au sein du conseil en prévision de sa future retraite. Il est également trésorier de France Alzheimer 04.
- **Laure BEJANNIN** : Ancienne directrice du lycée international de Manosque. Désormais libérée de ses obligations professionnelles, elle souhaite s'investir dans la vie locale et mentionne son implication dans de nombreuses autres associations.
- **Giovanni SARICA** : Ancien entrepreneur en bâtiment, maintenant retraité, il souhaite apporter son expérience du terrain.
- **Mireille PERNOUD** : Retraitée, elle était formatrice de français. Elle est très engagée dans le bénévolat, notamment pour la MAP.
- **Hélène MICHEL** : "Manosquine de souche", elle est retraitée après une carrière de DRH du groupe Arena. Elle est membre du CIQ du Mont-d'Or et d'autres associations sportives et culturelles.
- **François ROUQUETTE** : Ingénieur à la retraite depuis deux ans. Il a un long passé associatif, ayant été dirigeant de l'EPM Triathlon et fondateur de plusieurs autres associations sportives. Il est encore président ou trésorier de 4 associations.
- **Robert DELAUNE** : Pharmacien retraité avec 40 ans de vie professionnelle à Manosque, il a également effectué 2 mandats municipaux à Manosque et 2 à Pierrevet. Il souhaite apporter son énergie et sa sagesse.
- **Isabelle VERSCHUEREN** : Ancienne avocate, elle entame son deuxième mandat au conseil des sages. Elle s'intéresse à la médiation et loue la qualité des discussions au sein de l'assemblée.
- **Malik MENEI** : Natif de Manosque, il est issu du monde sportif associatif (EPM Manosque, club de tennis). Il est ravi d'apporter sa contribution à la vie Manosquine.
- **Laetitia FUCHS** : Employée polyvalente et se dit très fière de participer au conseil.
- **Laurent CANTREL** : Salarié dans le secteur nucléaire et voit sa participation comme une occasion de débattre et de s'impliquer.

- **Nathalie DETRAIT** : Médecin depuis 35 ans dans le bassin Manosquin, elle est aujourd'hui médecin du travail dans la fonction publique territoriale. Elle espère apporter des idées novatrices, notamment dans le domaine de la santé.
- **Nicolas CORDIN**: Originaire de Normandie, il est arrivé à Manosque il y environ **5 ans**. Après une carrière à Paris, il a travaillé dans la région et est en train de retrouver un poste à Cannes.
- **Georges SAINT-GERMAN** : Ingénieur électricien et de sécurité, il est arrivé à Manosque en **1969**. Il souhaite contribuer modestement avec ses idées et conseils.
- **Jean-Luc COLONNA** : Retraité de l'Éducation nationale (ingénieur informatique), il est très engagé dans le sport. "Manosquin d'adoption", il souhaite rendre service à sa ville.
- **Maria SPATOLA** : Retraîtée de l'Éducation nationale, elle vit à Manosque depuis **12 ans** et remercie le maire pour ce "nouveau challenge".
- **Alain POURCHIER** : Né à Manosque, il est l'ancien directeur de la société Charvet où il a travaillé 20 ans.
- **Michèle Monteil** : Retraîtée, ancienne commerçante, elle a déjà accompagné le **Maire** lors de son premier mandat et se dit contente de "redoubler".
- **Bruno RIGGI** : Retraité, il a fait carrière chez L'Occitane, principalement à l'étranger, et réside à Manosque depuis 1977.
- **Isabelle REDON** : C'est sa deuxième participation. Inspectrice des finances publiques, elle est aussi élue aux finances dans une petite commune du 04.
- **Jean-Claude POURCIN** : Il entame son deuxième mandat. Sa famille est présente à Manosque depuis le XIVe siècle. Il a eu une carrière militaire dans les forces sous-marines, puis dans les ambulances, et a été administrateur à l'URSSAF pendant 15 ans.
- **Christiane HOANG** : Conseillère municipale pour la première fois, elle est déléguée à la Citoyenneté, à la démocratie participative, au Conseil des Sages, aux relations avec les Cultes et à la Cause animale, Vice-présidente de la Fourrière de Vallongues. Elle assurera la direction des débats.
- **Mathilde TEYCHENE** était absente (excusée)
- **Emilie PETIT** était absente

3. ORGANISATION, FRÉQUENCE ET SUJETS DES RÉUNIONS

Après les présentations, la discussion s'oriente vers l'organisation pratique du Conseil des Sages.

Fréquence et Format

- **Fréquence** : Une réunion tous les deux mois est proposée, calquée sur le rythme du conseil municipal. Cette fréquence est jugée adéquate par les membres, une fréquence mensuelle ayant été jugée trop élevée par le passé.
- **Durée** : Les réunions ne devront pas excéder deux heures, avec une durée idéale d'une heure et demie pour maintenir un bon niveau de concentration.
- **Structure** : Chaque séance portera sur deux sujets d'environ 45 minutes chacun. Un sujet sera présenté par la municipalité (flux "descendant") et un autre sera choisi par les membres du conseil eux-mêmes (flux "ascendant").
- **Autonomie** : Les membres sont encouragés à se réunir entre les séances plénières en commissions ou groupes de travail. Des salles pourront être mises à leur disposition par la mairie.

Sujets proposés par la Municipalité

Deux grands thèmes sont annoncés par le maire pour les prochaines séances :

1. **La Sécurité lors de la séance du 23 Novembre 2026** : Jacques LEONELLI, adjoint à la sécurité, présentera le bilan du contrat de sécurité intégrée 2021-2026 qui arrive à son terme. L'évaluation portera sur les moyens engagés et les résultats obtenus en matière de tranquillité publique.
2. **Le Budget lors de la séance du 25 Janvier 2027** : Camille GALTIER et Pascal ANTIQ, Conseiller Municipal délégué aux Finances présenteront cette séance. L'objectif est de donner aux membres une compréhension concrète de la gestion des finances publiques. La réunion se tiendra entre le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le vote du budget, permettant au conseil de donner son avis sur les grandes orientations envisagées.

Propositions et Compétences

- Les membres peuvent proposer des sujets, à condition de le faire un mois en amont pour permettre aux services de préparer les dossiers. L'exemple de la mutuelle municipale, une idée portée par une membre du précédent conseil, est cité comme un succès.
- Le maire autorise le conseil à aborder des sujets relevant de la compétence de l'agglomération (DLVA), car il dispose désormais de la "double casquette" (maire et président de l'agglomération) lui donnant l'autorité pour agir sur ces dossiers.
- Une limite est posée : le Conseil des Sages ne doit pas se transformer en Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ). Il doit se concentrer sur des sujets d'intérêt général pour toute la ville.

4. GESTION DES DÉCHETS, PROPRETÉ ET TARIFICATION INCITATIVE

La question de la propreté, soulevée par plusieurs membres, a occupé une part importante des débats, menant à une discussion approfondie sur la politique de gestion des déchets.

Nettoyage et Coûts

- Une question sur la fréquence de nettoyage des conteneurs (actuellement **une fois par trimestre**) a été posée, notamment en été. Le maire a lié toute augmentation de service à son impact budgétaire.
- Le budget des ordures ménagères est un service qui doit s'équilibrer : il coûte **14 millions d'euros** par an.
- Les coûts sont en hausse en raison du prix de l'essence, de l'augmentation des salaires (+15% en 6 ans) et surtout de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- La TGAP, payée à l'État pour le droit d'enfouir les déchets, s'élève à **4,8 millions d'euros**. Le coût à la tonne est passé d'environ **28 €** à **68 €** et devrait atteindre **75 €**.

Projet de Tarification Incitative (2029)

Face à ces contraintes, la municipalité a décidé de mettre en place une tarification incitative à l'horizon 2029. Ce projet vise à remplacer le système actuel, jugé inéquitable.

- **Iniquité actuelle** : La taxe est basée sur la valeur locative, pénalisant les habitants de Manosque où les valeurs sont plus élevées. Manosque, avec **33%** de la population de l'agglomération, paie **43-44%** du volume de la taxe. Le système ne récompense pas non plus les citoyens qui trient.
- **Nouveau système** : La facturation se ferait "au passage", où chaque ouverture du conteneur d'ordures ménagères serait comptabilisée. Le dépôt dans les conteneurs de tri resterait gratuit. L'objectif est simple : "Plus vous ferez dans le tri, moins vous paierez".
- **Objectif de réduction** : La production de déchets locale est de **420 kg/habitant**, contre une moyenne nationale de **350 kg**. Atteindre la moyenne française permettrait de baisser la taxe de **10 à 15%**.

Transition vers les Points d'Apport Volontaire

- Le projet s'accompagne de la suppression totale des conteneurs individuels d'ici **2029**.
- Ils seront remplacés par une **centaine de points d'apport volontaire** (colonnes extérieures ou silos enterrés) qui seront installés sur quatre ans.

- Cette transition permettra d'optimiser les tournées de collecte (passage de camions à 2-3 personnes à des camions à 1 seul opérateur) et de réduire les coûts.
- Le maire garantit qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe d'ordures ménagères jusqu'en **2028**. Après cette date, le maintien du taux dépendra de l'acceptation du nouveau système par les habitants.

Redevance spéciale pour les professionnels

- Une redevance spéciale a été mise en place pour que les gros professionnels (comme Auchan, Leclerc) paient le coût réel de leur service de collecte, évitant que les particuliers ne les subventionnent.
- Les petits commerces et l'hôpital public (dont le coût des déchets s'élève à **150 000 €/an**) sont exonérés de cette redevance.

5. DÉCHÈTERIE ET COMMUNICATION AVEC LES USAGERS

La discussion sur les déchets a également porté sur les infrastructures et les outils de communication.

Situation de la Déchèterie de Manosque

- La déchèterie de Manosque reste temporairement fermée en raison de problèmes de salubrité publique sur le site, qui doivent être impérativement résolus avant toute réouverture.
- Un projet de nouvelle déchèterie "sud" est en cours à Corbières pour desservir plusieurs communes, dont Manosque. Si ce projet se concrétise rapidement, la déchèterie de Manosque pourrait ne pas rouvrir du tout.
- La recherche d'un terrain adéquat à Manosque a échoué, et un projet précédent à Saint-Tulle a été abandonné face à l'opposition locale.

Communication et Signalements : l'Application "J'aime Manosque"

- En réponse à une demande d'amélioration de la communication, le maire a présenté l'application mobile '**J'aime Manosque**', créée il y a environ 5 ans.
- L'application permet aux citoyens de signaler toute problématique sur la voie publique (propreté, encombrants, mobilier urbain, etc.).
- Elle traite environ **6 000 signalements par an** (soit 20 par jour), avec un taux de résolution d'environ **90%**.
- Un exemple concret a été donné : un signalement anonyme de trafic de drogue a permis une interpellation par la police en trois jours.
- Les organigrammes des élus et des services de la ville et de l'agglomération seront transmis aux membres pour faciliter les contacts.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, VIDÉOPROTECTION ET EFFECTIFS DE POLICE

La sécurité a été un thème majeur, abordé à travers les questions des membres et en prévision de la réunion de novembre.

Vidéoprotection et Vidéoverbalisation

- Le nombre de caméras de surveillance est passé de **50** en 2020 à **150** aujourd'hui, avec un objectif de **180**.
- Le nombre d'amendes est passé de **3 500** par an avant la vidéoverbalisation à **10 000** aujourd'hui.
- La vidéoverbalisation est très efficace contre les dépôts sauvages effectués avec un véhicule. Il a donc été décidé que chaque nouveau point d'apport volontaire serait installé sous une caméra.
- Le coût des incivilités liées aux dépôts sauvages est élevé : **4 agents** y sont dédiés à plein temps, pour un coût annuel de plus de **120 000 euros**.
- Le système de Manosque repose sur un réseau de fibre optique municipale et sécurisé, relié au Centre de Supervision Urbain (CSU), permettant une surveillance en temps réel, contrairement à de nombreuses autres communes.
- Le coût de fonctionnement du système est de près de **80 000 €/an** (maintenance, stockage des images pendant 15 jours).

Centre de Supervision Urbain (CSU) et Effectifs

- Le CSU est principalement opéré par des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et non des policiers, pour des raisons économiques (un ASVP coûte **38 000 €/an** contre **50 000 €** pour un policier).
- Les effectifs de la police municipale sont passés de **20 à 30 agents** durant le mandat (équivalent à **32 ETP** avec les heures supplémentaires). Ce plafond est considéré comme atteint et ne sera pas augmenté.
- Les horaires de la police ont été étendus : le service est désormais assuré **7j/7 de 6h à 1h du matin**, alors qu'il s'arrêtait à 19h auparavant.
- Le maire a justifié l'absence de patrouille entre 1h et 6h du matin, arguant que la mobilisation de **3 agents** serait inefficace au vu des statistiques de délinquance et affaiblirait la présence policière en journée.
-

7. PROBLÉMATIQUES DIVERSES DE LA VIE LOCALE

Plusieurs autres sujets concernant le quotidien des Manosquins ont été abordés.

- **Retombées économiques des événements** : Les chiffres précis ne sont pas encore disponibles. Cependant, le maire a partagé les données de fréquentation du passage

de la flamme olympique, mesurées par un logiciel du fournisseurs d'accès Orange : un pic de **47 000** personnes et un total de **70 000** visiteurs sur la journée. Il a aussi souligné la bonne santé financière des parkings municipaux, dont les revenus n'ont pas connu de baisse mensuelle depuis 56 mois, et la hausse de la taxe de séjour (**1,8 million d'euros** aujourd'hui contre **1,2 million en 2019**).

- **Gestion des Pigeons** : Face aux plaintes sur les nuisances, le maire a détaillé la stratégie de la ville. Elle repose sur l'installation de pigeonniers stérilisateurs d'œufs (**4** actuellement, objectif **6 ou 7**) pour réduire la population sur le long terme. L'utilisation d'effaroucheurs a été écartée en raison de son coût prohibitif (**4 000 €/jour**) et de son efficacité limitée.
- **Horaires de Nettoyage** : Un dilemme existe entre les riverains du centre-ville qui se plaignent du bruit des balayeuses à 6h du matin et les commerçants mécontents du passage tardif (9-10h) qui salit leurs vitrines. La municipalité alterne les horaires tous les deux ans pour répartir les nuisances.
- **Visites Thématiques** : Il a été convenu d'organiser pour le conseil des sages des visites d'infrastructures clés comme le centre de tri des déchets et la nouvelle station de captage de l'eau (un investissement de **10 millions d'euros**).

8. GOUVERNANCE ET FINANCES INTERCOMMUNALES (DLVA)

Camille GALTIER a longuement expliqué sa position sur la mutualisation des services au sein de l'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), la jugeant historiquement désavantageuse pour Manosque.

- **Le Cas de la Compétence Culture** : Il a détaillé comment, lors du transfert de la compétence culture à la DLVA, Manosque a contribué à hauteur de **2 millions d'euros** sur un budget total transféré de **2,4 millions**. Cependant, le coût réel du service s'est avéré être de **3,5 millions d'euros**, créant un déficit de **1,1 million** que Manosque a indirectement financé. Face à ce constat et à la dégradation de ses équipements culturels, la ville a décidé de reprendre cette compétence.
- **Refus de Mutualiser le CSU** : Pour les mêmes raisons financières, il est exclu de mutualiser le système de vidéosurveillance. Manosque, ayant lourdement investi dans un système performant, se retrouverait à financer l'équipement des autres communes.
- **Principe de Responsabilisation** : Pour contrer cette tendance, des "fonds de concours" ont été mis en place à l'échelle de l'agglomération, obligeant les communes à participer à hauteur de **10%** au financement des projets qu'elles demandent.

Fin de la séance du Conseil des Sages.

